23me Année — N° 5455 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Vendredi 7 Mars 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 f.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Agence de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 6 MARS

Cours à terme de 1 h. 16, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUN, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	80 00 .[.	80 05 .[.
Rente 3 0/0.	77 65 [.	77 625 [.
Rente 5 0/0.	113 10 .[.	113 125 [.
Italien 5 0/0.	76 45	76 35 .[.
Turc 5 0/0	12 55	12 50
Act. Nord d'Espagne .	272 50	271 25
Act. Gaz.	1325 00	1320 00
Act. B. de Paris P.-B.	710 00	708 75
Act. Mob. Français. .	472 50	473 75
Act. Lombards . . .	138 75	150 00
Act. Autrichiens. . .	535 00	533 75
Act. Mob. Espagnol. .	782 50	781 25
Act. Suez	710 00	701 00
Act. Banque Ottom. .	502 50	500 00
Oblig. Egypt. uni . .	241 25	240 00
Act. Fon. France. . .	755 00	752 50
Florin d'Autriche . .	67 3/16	67 05
Act. Saragosse. . . .	358 75	358 75
Emp. Russe 1877. . .	88 25	88 25
Délégations Suez. . .	620 00	620 00
Florin Hongrois . . .	74 5/16	74 10
Espagne extérieur . .	» »	13 9/16
Consolidés	» »	97 0/0

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 276, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	6 MARS	5 MARS
3 0/0	77 82 ./.	77 75 ./.
3 0/0 amortissable . .	79 90 ./.	80 00 ./.
4 1/2 0/0.	112 00	112 15
Emprunts 5 0/0. . .	112 70 /.	113 000/0

Service particulier du Journal de Roubaix	6 MARS	5 MARS
Act. Banque de France.	3030 00	3030 00
» Société générale. .	713 00	496 00
» Créd. f. de France.	747 00	752 00
» Chemin autrichien.	832 00	833 00
» Lyon.	1123 00	1125 00
» Est	700 00	700 00
» Ouest	780 00	780 00
» Nord.	1421 00	1421 00
» Midi	852 00	846 00
» Suez	710 00	710 00
% Péruvien . . .	00 00	15 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	600 00	600 00
» Banq. ottom. (nou.)	498 00	500 00
Londres court. . .	25 27 50	25 27 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	470 00	473 00
Turc	12 47	12 37

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 6 mars.

Change sur Londres, 4,86 00; change sur Paris, 5,15 50; 100.

Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8.

Café good Cargoes, (la livre) 13 5/8, 13 7/8. Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 6 mars.

Ventes 200 b. Marché calme.

Liverpool, 6 mars.

Ventes 7,000 b. Marché calme.

New-York, 6 mars.

New-York, 9 3/4.
Recettes 59,000 b.
New-Orléans low middling 69 »/».
Savannah » » 68 »/».

ROUBAIX, 6 MARS.

BULLETIN DU JOUR

Le *Journal officiel* a publié la nomination de M. Lepère au ministère de l'intérieur et des cultes, celle de M. Martin Feuillée en qualité de sous-secrétaire d'Etat à ce ministère, en remplacement de M. Develle, et enfin celle de M. Andrieux à la préfecture de police en remplacement de M. Albert Gigot dont la démission est acceptée.

M. Tirard est décidément nommé au ministère du commerce. Le décret paraîtra aujourd'hui au *Journal officiel*. M. Tirard est libre-échangiste. Lors de la constitution du nouveau cabinet, le ministre des finances avait exposé sur la question des tarifs généraux et sur celle des tarifs du commerce une doctrine qui avait été adoptée. Le *Temps* nous apprend que préalablement à sa nomination, M. Tirard a eu une entrevue avec le président du conseil et le ministre des finances, et qu'il est tombé d'accord avec eux sur le programme écononomique. Comme M. Léon Say est également libre-échangiste, et qu'il paraît être l'auteur du programme adopté, on devrait conclure de cet accord que c'est l'élément anti-protectionniste qui prévaut dans les tendances du conseil. Une telle attitude serait étrange, après les aveux de M. Waddington, sur les effets de la concurrence étrangère. Nous ne voulons pas émettre de jugement précipité ; mais il faut reconnaître que dans ces conditions, le choix de M. Tirard, comme ministre du commerce, n'a rien de rassurant pour l'industrie et l'agriculture.

Les derniers incidents de la Chambre ont provoqué l'émigration d'un certain nombre de membres des gauches vers le centre gauche. Dans la prévision d'une crise qui donnerait le pouvoir à la gauche, les modérés sentent la nécessité de se grouper, de se concentrer. La chute de M. de Marcère est considérée comme une xpédient qui n'assure au ministère reconstitué ni solidité, ni durée. On sait que jusqu'à ce jour, la majorité de la commission d'enquête électorale refuse d'entrer dans les voies conciliatrices où l'appellent le président de la république et le cabinet. Jusqu'ici on n'a pu obtenir d'elle, l'abandon d'une proposition favorable à la mise en accusation que pour la voir y substituer une proposition d'instruction, ce qui serait une nouvelle enquête aggravée. On ne va pas tarder à connaître ses résolutions définitives. Le gouvernement se croit sûr d'une majorité. C'est la lutte entre les Montagnards et les Girondins qui va s'engager. On peut dire que nous entrons dans un ensemble de journées décisives au point de vue de l'avenir du gouvernement républicain.

Voici en quels termes l'*Ami du Progrès* réplique à notre article de lundi :

A vous qui nous demandez si nous pourrions indiquer dans le passé une taille comparable à celle que l'on pratique sur le 5 % de nos jours,

Voici notre réponse :

Nous allons encore cette fois, pour l'édification de ceux qui vous lisent et qui nous épluchent, ô cher confrère *Journal de Roubaix*, « *remonter un peu le courant de l'histoire.* » Seulement, nous vous informerons que répondant à vos questions insidieuses, nous y mettrons le plus d'entrain possible, comme au banquet du *Cercle du Progrès* dont votre numéro de ce jour donne le compte-rendu.

Allons au XIIIe siècle, voulez-vous ? Et prenons ce *saint roi* qui avait nom *Philippe IV, dit le Bel.*

Ah ! c'était un rude homme ! luttant d'astuce avec *Boniface VIII*, il altéra, un tant soit peu, les monnaies du royaume à plusieurs reprises, et fit tant et si bien que les nobles eux-mêmes commençant à se plaindre de ce que les coffres royaux ne contenaient plus que des pièces de mauvais aloi, il crut de son devoir d'en relever le titre en faisant main-basse sur les trésors des *Chevaliers du Temple*, et en faisant brûler *Jacques Molay* qui en était Grand-Maître. Il est vrai que le Pape Clément VIII lui permit de faire ce petit sacrifice.

Saluons, en passant, *Jacques Cœur*, l'argentier du roi *Charles VII*, mort en exil en 1456, après avoir été réduit à la misère par son maître.

Et puis, tenez, passons vite, arrivons à la Régence.

Que pensez-vous de *Law* et de sa banque? Quelle effroyable banqueroute !!! Mais bah ! ce sont jeux de princes que cela.

1823, guerre d'Espagne *Ouvrard !*

1846, procès des mines de *Gouënhan ; Teste*, ministre ; *Despan-Cubières*, général de division, et le sieur *Pellaprat*, industriel.

J'en saute, *Avant, Pendant et Après*, ne voulant pas faire le procès des gens de l'Empire.

Le goût de l'*Ami du Progrès* pour les réminiscences historiques nous est dès longtemps connu. Aussi n'était-ce pas sans un secret espoir que nous avions glissé dans notre article de lundi, une allusion au « coup de la conversion. » Nous savions bien à l'avance quels souvenirs allait évoquer notre confrère ; il ne nous en voudra pas de cette petite ruse de guerre ; il aurait pu vraiment s'y prêter avec moins de complaisance!

Il ne songe même pas, — et nous l'en félicitons, — a défendre ou à excuser les scandales de ces dernières semaines ; il préfère se livrer à une énumération historique, à l'énumération que nous attendions. L'altération des monnaies par Philippe le Bel, la banque Law, Teste, Despan-Cubières, Ouvrard... nous avions tout cela présent à la mémoire, en écrivant ; mais nous étions bien aise de faire dire par un journal de gauche, par un journal qui ne fût pas suspect, que les tripotages dont nous sommes témoins sous la République conservatrice et modérée, sous le gouvernement des plus honnêtes des républicains, rappellent absolument les plus douloureux souvenirs des plus mauvais temps et des plus tristes hommes des régimes passés. Nous sommes tout à fait de cet avis, et sans discuter un à un tous les faits qu'il nous cite, nous remercions notre confrère de l'aide qu'il veut bien nous prêter. Il doit, dans son patriotisme, se demander avec nous, *comment iront* les choses prochainement, quand le pouvoir sera passé entre d'autres mains, moins pures et moins immaculées.

Pour compléter ses très opportunes comparaisons, l'*Ami du Progrès* aurait dû mentionner encore et surtout la République du Directoire. Il eut trouvé entre ce temps et celui d'aujourd'hui d'étonnantes similitudes. Il y eût rencontré un nom qu'il nous cite, celui du financier Ouvrard qui fut, depuis, compromis, en effet, en 1823, lors de la guerre d'Espagne, mais que le gouvernement de la Restauration fit mettre en jugement. Nous ne voyons pas qu'on songe aujourd'hui à poursuivre devant les tribunaux ceux qui ont trompé les rentiers du 5 0/0.

L'*Ami du Progrès* ne se contente pas d'exhumer les souvenirs du passé ; il va jusqu'à traiter Pie IX de « faux monnayeur. » Voici ce qu'il imprime :

Mais, dites-nous, que pensez-vous de la fausse-monnaie de l'infaillible *Pie IX*, à laquelle tous les gouvernements ont dû défendre leurs portes ?

Pourquoi ?

Réponse S. V. P.

On se souvient de cette conjuration de quelques hommes d'Etat voulant discréditer les finances papales et faire croire au monde que la monnaie romaine n'était pas de bon aloi. C'était une odieuse manœuvre de guerre contre le gouvernement pontifical. Malheureusement pour les inventeurs de cette perfidie, le monde ne les crut point et, depuis lors, l'argent à l'effigie de Pie IX est accepté partout, et par tous, car il est au meilleur titre. L'*Ami du Progrès* lui-même ne le refuserait certes pas, nous en sommes convaincus, si on lui en offrait en paiement d'un certain nombre d'abonnements.

Mais si notre confrère s'efforce d'accumuler beaucoup de souvenirs historiques, il ne nous dit pas un mot de l'objet du débat soulevé par nous. Il nous permettra donc de lui demander, une fois encore, si ses inspirateurs, — parmi lesquels nous trouverions au moins un adjoint et peut-être un député, — sont convaincus, comme il le disait l'autre jour, qu'il ne peut rien y avoir de commun entre l'Eglise et la République.

Nous prions instamment notre confrère de nous répondre catégoriquement par oui ou par non. Nous n'en demandons pas plus.

UN NOUVEAU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Voici ce qu'on nous écrit de Paris :

« On dit que la mise en accusation des ministres du 16 mai sera probablement abandonnée. Il ne faut pas se hâter de se réjouir pour cela, ni en savoir trop de gré à la commission d'enquête. Son mouvement de retraite n'est qu'un leurre. Elle sait que le Sénat actuel lui-même ne voterait jamais la condamnation des ministres ; elle ne veut pas d'un acquittement qui serait un triomphe pour les accusés. Elle cherche, en conséquence, à substituer à la mise en accusation une instruction qui serait une véritable aggravation ; dans tous les cas, ce serait la terreur répandue dans le pays.

» Une commission parlementaire, en effet, serait, d'après les conclusions du rapport, investie de tous les pouvoirs discrétionnaires. Elle pourrait, aussi bien à Paris qu'en province, décerner des mandats d'amener, ordonner des perquisitions, des visites domiciliaires et décréter des arrestations.

» La France entière serait ainsi aux mains d'une inquisition rouge ; ce serait 93 dans toute sa beauté ; ce serait enfin l'intimidation et la peur mise au service des radicaux contre les conservateurs, sans aucune garantie de justice pour les accusés puisque leurs adversaires seraient en même temps les juges.

» On comprend que le ministère Waddington va se trouver devant cette proposition dans un embarras tout aussi grand que devant la mise en accusation. Ses jours sont comptés, si un éclair de sagesse, de raison et de patriotisme ne vient pas illuminer les cervaux des députés de la gauche.

» Nous n'insistons pas sur ce point, bien qu'il y ait matière à nombreuses réflexions, particulièrement pour les honnêtes républicains de la province. »

Nous avons dit que le *Journal officiel* n'était pas arrivé dans le Nord hier. Il contenait des décrets en vertu desquels :

M. Lepère, député, ministre de l'agriculture et du commerce, est nommé ministre du l'intérieur et des cultes, en remplacement de M. de Marcère, dont la démission est acceptée.

M. Martin-Feuillée, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes, en remplacement de M. Develle, dont la démission est acceptée.

M. Andrieux, député, est nommé préfet de police en remplacement de M. Albert Gigot, dont la démission est acceptée.

Le premier de ces décrets est contresigné par M. Waddington, président du conseil ; les deux autres sont contresignés par M. Lepère.

M. de la Rochette

Voici en quels termes, M. Gambetta a annoncé à la Chambre, la mort de M. de la Rochette, député royaliste de la Loire-Inférieure, propriétaire-rédacteur en chef du journal l'*Espérance du Peuple*, de Nantes :

M. le président. — Messieurs, j'ai reçu de M. Emerand de la Rochette, la lettre suivante :

« Paris, le 4 mars 1879.

» Monsieur le Président,

» J'ai la douleur de vous apprendre la mort de mon frère, qui a succombé ce matin à onze heures et demie.

» Mouvement de douloureuse et sympathique émotion.

» Recevez, je vous prie, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Emerand de La Rochette. »

Messieurs, M. Emerand de La Rochette, qui vient d'être frappé par un coup aussi soudain, est le frère de celui qui était hier encore notre collègue.

M. de la Rochette nous quitte au milieu, on peut le dire des espérances de la jeunesse et des promesses de la virilité. Tous ceux qui l'ont connu, — et il a commencé à siéger avec vous au lendemain de la Constitution du 25 février, — ont pu apprécier quelle perte fait la Chambre, quelle perte font ses amis, quelle perte fait le pays Car, s'il avait un autre idéal politique que celui qui anime la majorité de cette Chambre, quelle que fut la vivacité de de ses opinions, la fermeté de ses espérances, nul d'entre vous, messieurs, n'a pu, à la courtoisie de ses rapports, voir en lui un adversaire. (C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !)

Je crois traduire les sentiments de la Chambre (Oui ! oui !) comme un hommage suprême au nom qu'il portait et qui était vénéré à bien des titres, en disant qu'il avait ici l'estime et la sympathie de tous les partis. (Assentiment unanime.)

DÉMISSION OU DISSOLUTION

On lit dans le *Français* :

« Un sénateur du centre droit s'entretenait ces jours derniers avec M. le président de la République. M. Grévy, tout en gardant cette attitude froide qu'on lui connaît, parlait assez franchement de la situation politique qui lui est faite : « Je ne réponds pas, disait-il, au courant de l'avenir. Présentement, seul, je pouvais être accueilli par cette raison toute simple qu'aucun parti n'avait arrêté sa ligne de conduite. Mais, depuis un mois, les choses sont changées. Il est un groupe de la Chambre qui sait où il va et qui atteindra le but qu'il se propose. J'en ai d'ailleurs pris mon parti. Si je ne puis former la majorité gouvernementale, il y a une solution des plus faciles à cette impasse ; la Chambre ou moi, nous disparaîtrons. »

Si le mot est vrai, il semble que le temps ne doive plus être loin où M. Grévy sera contraint de poser le dilemme dont il entrevoit l'éventualité

Les journaux anglais & le ministère français

Le correspondant parisien du *Times* dit :

« Le Cabinet a reçu un rude coup. » Affecter de n'attacher aucune importance à la chute éclatante d'un collègue, c'est non-seulement l'abandonner, mais encore s'abandonner soi-même; car les actes qui ont provoqué cette même chute avaient la sanction expresse ou implicite de tout le Cabinet. Le Ministère a de nouveau cédé à l'Extrême-Gauche; la Montagne a, une fois de plus, écrasé les Girondins, et la France va apprendre qu'à son rouge horizon politique se lève un nouveau candidat qui aspire à contrôler les hommes déjà en possession du pouvoir ou à la veille de s'en emparer, Il est grand temps d'en finir avec une pareille situation, et grand temps pour le Cabinet de montrer qu'il a une volonté à lui. Ce dédaigneux ordre du jour, voté à la presque unanimité, est un de ces affronts qu'aucun Cabinet ne saurait supporter. A moins qu'une patriotique et courageuse majorité ne vienne à lui, il serait mieux pour le Cabinet de *tomber en bloc*, tenant en main le drapeau de la conservation sociale, que de s'en aller pièce à pièce, comme une vieille maison dilapidée. »

Le *Standard* trouve que l'affaire est absurde et qu'un Anglais ne pourrait rien y comprendre, s'il ne savait à l'avance qu'en vertu de certaine loi mystérieuse un cabinet français doit se heurter à une difficulté aussitôt qu'il est parvenu à en éviter une autre.

La *Pall Mall Gazette* s'attache surtout à faire ressortir ce qu'il y a eu de maladroit et de peu généreux dans la conduite des collègues de M. Marcère. Selon l'organe tory, M. Waddington a été faible et incertain tout autant que l'ancien ministre de l'intérieur, Il a pensé se tirer d'affaire, apaiser le courroux de Calchas en laissant immoler son Iphigénie; mais ce calcul est faux, le dieu demandera de nouvelles victimes, et l'honorable président du conseil se verra contraint, lui aussi, de sauter par dessus bord !

L'école sans Dieu

Les volontés du conseil municipal commencent à s'accomplir dans les écoles de Paris. Sur plusieurs points déjà les frères et les sœurs sont chassés.

Dans l'une de ses écoles, le premier acte de la nouvelle institutrice laïque a été de faire enlever le crucifix.

Mais il ne faut pas croire que l'exclusion des instituteurs congréganistes suffise aux radicaux et qu'ils se contentent de leur remplacement par les instituteurs laïques. Les libres-penseurs demandent davantage. Le *Siècle* ne veut que des instituteurs ennemis résolus du curé, n'ayant aucun rapport avec lui, adversaires de la religion.

De plus, le *Siècle* exige que le ministre de l'instruction publique adresse aux instituteurs et aux institutrices une circulaire pour les engager dans cette voie d'hostilité, pour leur faire comprendre que dans cette agissement anti-religieux ils peuvent toujours compter sur l'appui du gouvernement.

Le *Siècle* termine ainsi :

Que les instituteurs laïques se sentent protégés, tel est le but à atteindre. Nous avons la conviction qu'un immense soupir de soulagement sortira de leur poitrine lorsqu'ils pourront lire une déclaration dans ce sens.

Ces incitations à l'intolérance, à la persécution, au détriment de l'éducation morale des enfants, de la liberté de conscience, ont quelque chose de répugnant, d'odieux, et nous regardons comme un devoir de les signaler à l'indignation des honnêtes gens.

On lit dans la *Patrie* :

« Nous avons annoncé que, conformément aux instructions données par le ministre de l'instruction publique, le conseil municipal de Paris poursuivait « lentement, mais sûrement, » la substitution des institutrices laïques institutrices congréganistes dans les écoles communales. Nous avons dit que cette substitution avait eu lieu dans l'école de la rue Saint-Benoît et que, malgré les efforts des libres-penseurs, 22 élèves seulement s'étaient rendues à l'école, qui comptait 310 enfants avant la mise à exécution de la mesure municipale. Nous apprenons que, grâce à la générosité de plusieurs habitants et du curé de la paroisse, les sœurs ont pu ouvrir une nouvelle école, ou toutes les autres élèves se sont empressées de se rendre.

« Nous félicitons les gens de cœur qui ont prêté leur appui à M. le curé et qui ont sauvegardé ainsi la liberté de conscience. Puisse cet exemple être imité partout !

« Nous ferons remarquer à messieurs du conseil que les sœurs de la charité continuent à tenir l'orphelinat et la pharmacie dans les bâtiments de la rue Saint-Benoît. Nos généreux édiles chasseront-t-ils aussi les petites orphelines et supprimeront-ils les secours aux malades ? »

Les Recouvrements par la Poste.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, vient de déposer sur le bureau de la Chambre le projet de loi suivant, qui sera incessamment distribué aux députés :

Article premier. — Le gouvernement est au-

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 7 MARS.

— 33 —

LA CROIX DE MOUGUERRE

PAR
CLAIRE DE CHANDENEUX

XIX

(SUITE)

Il lui fallut, avec des ménagements immenses, apprendre la terrible nouvelle à ce marié d'une heure, tant aimé, si éloigné, et qui ne parlait pas de retour.

Il fallut lui adoucir, par de tendres consolations et de pieuses paroles, un coup qui devait le blesser au plus intime du cœur.

Etienne aimait sa mère avec la tendresse exaltée des fils bien doués en qui se résument tout l'orgueil, tout le bonheur maternel.

Nous savons que pour lui complaire, il sut accompli bien des sacrifices et que, pour assurer son repos à venir, il avait incliné sa volonté jusqu'au mariage repoussé par son cœur.

Sans avoir sondé toute la profondeur de cette abnégation, Marie-Anne, humble et douce, avait soupçonné que la soumission filiale était entrée pour une part dans le choix d'Etienne ; mais son heureux caractère était tel qu'elle lui savait gré de ce respect pour sa mère autant que de l'affection qu'elle voulait espérer pour elle-même.

Sa délicatesse sut trouver des pensées chrétiennes et des mots exquis pour panser cette plaie de l'âme qu'elle était contrainte de faire à M. de Vambry à travers les milliers de lieues qui les séparaient.

Cependant, les affaires de la défunte, peu nombreuses et claires comme toutes les petites fortunes, se trouvant remises aux hommes de loi chargés d'en préparer le partage, en l'absence des héritiers directs, Marie-Anne partit pour le Dauphiné.

Elle emmenait, avec les orphelins, une vieille servante qui avait joui de toute la confiance de la veuve et que les enfants aimaient beaucoup.

M. de Fouzolle quinteux et renfrogné, dirigeait la petite caravane, toute de noir vêtue, dont Marie-Anne paraissait la sœur aînée.

Le voyage se fit avec la merveilleuse rapidité des déplacements contemporains. Les jeunes voyageurs firent montre d'une docilité si grande et d'une tendance si démonstrative que Marie-Anne sentit comme un regret de les devoir quitter le lendemain.

On ne tarda point à arriver à Tulins, la toute petite et gracieuse ville assise dans la magnifique vallée du Grésivaudan.

M. de Fouzolle ne laissa point à sa fille le temps d'en examiner les beautés ; à peine put-elle en embrasser d'un regard rapide l'ensemble opulent et pittoresque.

Vite, vite — il était si fort pressé, le vieux gentilhomme ! — on s'informa de la demeure du percepteur, et l'on y fit arrêter l'omnibus qui, de la gare, transportait dans la grande rue la famille impatiente.

Au grelot des chevaux, Marius de Vambry ouvrit une fenêtre du premier étage, avança sa tête, dont les yeux rougis indiquaient une connaissance parfaite de la perte qu'il venait de faire, et descendit au-devant des voyageurs.

Marie-Anne, du premier regard, vit qu'il ne portait pas d'habits de deuil et remarqua même, non sans surprise, qu'une voyante cravate de satin bleu, plus à la mode que seyante, se nouait autour de son cou.

— Ah ! dit-elle en allant à lui, la main tendue, pourquoi donc n'êtes-vous pas venu ?.... Elle eût tant désiré vous voir ! votre pauvre bonne mère !

XX

Marius de Vambry n'eut point le temps de répondre: une sorte de tourbillon fit irruption dans le vestibule, tandis qu'une voix aigrelette saluait Marie-Anne de ces paroles scandalisées :

— Avant d'accuser, madame, il faudrait connaître d'abord les motifs qui ont retenu mon mari, et qui sont tels que vous regretterez certainement vos reproches.

Marie-Anne abasourdie leva les yeux vers cette interlocutrice peu courtoise et demeura non moins frappée de sa beauté que du négligé fantaisiste dans lequel elle se montrait.

La lumière crue de la cour, entrant à flots dans le vestibule, enveloppait sans ménagement, et sans réticences la splendide créature, hardiment plantée sur le seuil de son appartement comme pour en défendre l'entrée aux importuns,

Sylvia Joanès avait un port de reine et une pose d'actrice, quelque chose de noble dans les traits et de hardi dans l'expression.

C'était une Espagnole rousse comme une Vénitienne, et de cette blancheur de peau laiteuse et nacrée dont les Anglaises ont le monopole.

De quel croisement de races devait descendre l'ex-danseuse, pour réunir des attraits si divers?... C'est ce dont il était plus facile d'être ébloui qu'éclairé.

La teinte pâle du visage était rehaussée par le jaune vif du peignoir, soyeux et traînant, dont les larges manches juives laissaient émarger deux bras ronds, souvent salués de bravos frénétiques quand ils s'élevaient, gracieux, en corbeille sur la tête de la danseuse.

Sa chevelure, foisonnante et cuivrée, flottait en pleine liberté sur des épaules tombantes, caressant au passage de leurs boucles folles un cou modelé sur l'antique.

Marie-Anne, en la contemplant, venait de subitement comprendre toute l'imprudence de Marius.

— Entrez, entrez, ma sœur, dit celui-ci, confus de cette réception, et flatté de l'admiration qu'inspirait sa femme.

Sylvia daigna reculer avec une lenteur théâtrale dans l'intérieur de l'appartement; mais, en quittant le seuil, elle y abandonna une de ses mules capitonnée, parfumée et déformée.

Les six orphelins, habitués à l'austérité de leur aïeule, passèrent près de ce petit objet de satin fané sans en bien comprendre l'emploi.

Marius le repoussa du pied dans un coin.

La vue de M. de Fouzolle indisposa l'Espagnole presqu'autant que le défile des orphelins.

— Auriez-vous pris la peine de faire le voyage de Paris, monsieur, lui demanda-t-elle avec ironie, tout exprès pour nous faire subir un interrogatoire ?

— Madame, répondit vertement le gentilhomme, votre conscience filiale se chargera de ce soin, que je lui abandonne.

— Monsieur le comte intervint Marius, croyez bien qu'il y a dans tout ceci la fatalité la plus déplorable... Je ne puis assez regretter le concours de circonstances qui nous a retenus loin de Tulins, pendant que vos dépêches m'appelaient à Paris.

— Vous y avez perdu une bénédiction suprême, dit Marie-Anne.

— Et gagné votre visite, murmura Sylvia.

— Je tiens à me disculper du reproche de négligence qui pourrait m'être adressé et je vais...

— De la négligence ! se récria M. de Fouzolle Rassurez-vous, messieurs, nous vous adons fait l'honneur de vous croire mort.

Sylvia montra ses dents éclatantes dans un sourire complaisant.

— Non, monsieur, nous étions parfaitement vivants ; si vivants même, que nous avions imaginé une fugue en Italie sans en prévenir l'administration laquelle ne met aucun bon vouloir à accorder les autorisations nécessaires.

— Quoi ! dit Marie-Anne, vous étiez partis ?...

— Oui, madame, sans prévenir personne, notre receveur des finances moins que les autres. Le commis des Marius, ayant la signature, ne pouvait le trahir, puisqu'il ignorait sa destination. Nous avons filé sur la Savoie, le soir, en cachette, comme des coupables. Cela ressemblait à un enlèvement !... Je me suis infiniment amusée !...

— Mais s'il était survenu quelque événement grave ?

— Oh !... Marius aime le danger.

— Si la recette générale avait appris ?...

— Il y sautait.

— Sylvia !... dit Marius mécontent.

— Eh quoi ! fit-elle, ne pouviez-vous vous exposer à quelque désagrément pour m'être agréable ? Il me semble que l'exil où vous m'enfermez fait excuser largement une escapade de ce genre.

— Certainement... Oh ! certainement, ma chère amie; pourtant, vous voyez combien douloureuses sont les circonstances qui ont surgi pendant notre course au clocher en Italie,

— C'est pénible; ce n'est pas un cas pendable.

— Sylvia, je vous en prie...

— M. de Fouzolle comprendra mieux ces choses que Mme Etienne de Vambry, continua la jeune femme en décochant au vieux gentilhomme une réminiscence de ses œillades de théâtre.

— Je ne comprends qu'une chose, dit Marie-Anne simplement, c'est qu'un malheur est arrivé et que rien, ni explications, ni regrets, ne peut faire qu'il ne soit pas.

— J'en tombe d'accord avec vous, madame. Ma belle-mère, qui ne m'aimait guère, est décédée pendant qu'à Milan et à Florence nous ignorions jusqu'à sa maladie. On ne m'accusera pas d'avoir éloigné mon mari. Si j'avais appris tout cela, je vous l'aurais envoyé d'Italie sans hésiter. Mon cousin, qui nous a rejoints là-bas, m'eut ramené; mais le commis recevait les dépêches — et vous ne les ménagiez pas, — se désolait et ne savait où nous prendre. C'était là le piquant de la chose. C'était mieux qu'un voyage d'amoureux, c'était une fuite! On me l'a joliment gâté, mon voyage !... au retour, patatra ! Marius pleure, me voilà en deuil, et une nichée d'enfants qui arrive par dessus le marché !... quelle désolation!

Marie-Anne, stupéfaite et glacée, écoutait cette jolie femme, qui avait été l'idole de la foule, débiter ces vulgarités d'un ton boudeur, en cherchant des yeux, dans les coins, sa pantoufle absente.

Et maintenant, elle ne comprenait plus l'aveuglement de Marius.

Celui-ci, mal à l'aise, se donnait une contenance en embrassant ses enfants, un peu tardivement, il est vrai, mais d'une façon assez affectueuse pour que les pauvres petits en fussent tout réjouis.

— Combien y en a-t-il? demandait l'Espagnole; on s'y perd !... Voici un blondin qui vous ressemble, Marius, et une brunette qui a de jolis yeux. Venez ici, petite, que je vous voie mieux. Elle est vraiment belle cette enfant-là... mais les autres !... oh ! tenez, mon cher, je ne vous fais pas compliment des autres.

— Qu'importe leur beauté, madame ? ils sont bons, dociles... et ne demandent qu'à vous aimer.

— Dociles ? tant mieux ! je ne supporte ni le bruit, ni les larmes, ni les caprices. Il faudra marcher droit, mes petits hommes, entendez-vous ?... ou gare le martinet.

Les pauvres enfants, rangés devant elle, timides, honteux de cet examen sans tendresse et sans pudeur, baissèrent la tête sans répondre.

— Madame, dit encore Marie-Anne, votre menace ne doit pas les toucher : ils ne connaissent même pas le martinet de nom.

(*A suivre*).